

<http://ugtg.org/spip.php?article1809>



**LKP : ÉPANDANJ A PESTISID !**

**FO BARÉ VAN A YO MENM !**

**Une consultation publique est**

**ouverte en Préfecture et en**



**Sous-Préfecture du 18 Mai au**

Date de mise en ligne vendredi 1er juin 2012

**18 Juin 2012**

- Dossier spécial LKP - Expressions -

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

La lutte contre les cercosporioses jaune et noire qui touchent aujourd'hui les bananeraies de ne laisserait d'autres choix, si on en croit le lobby des grands planteurs, que de recourir à l'épandage aérien de pesticides, pourtant interdit en France. Ils ont obtenu à cette fin une dérogation signée par le Préfet de la Guadeloupe. Au nom du Conseil de l'Ordre des Médecins de Martinique, le Docteur JOSPELAGE a émis « avis très défavorable sur tout mode de traitement aérien ou terrestre faisant usage des produits présentés. »

## APWÉ KLOWDÉKONN NOU AN BANOL !

Le pesticide utilisé pour lutter contre cette maladie se compose de deux fongicides : le TILT accompagnés d'un liant, le BANOLE pétrole).

Les organismes officiels chargés de la classification des produits toxiques rangent le TILT et le classe III, autrement dit comme « *des substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérigènes possibles* »...

Le BANOLE, quant à lui, est rangé en classe II, c'est à-dire « considéré comme cancérigène plus est, un produit toxique pour le système nerveux. Sa dangerosité est connue depuis l'an 2000. Le fournisseur lui-même signale que l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs entraîne l'irritation des yeux et des voies respiratoires et entraîne maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, perte de conscience et autres effets sur le système nerveux central, y compris la mort.

Parmi les nombreux témoignages que nous avons recueillis, M. Alexandre C., qui habitait jusqu'en janvier 2012 au Matouba, nous a déclaré :

*"Notre vie est devenue un cauchemar quand ils ont commencé à épandre régulièrement leurs pesticides à partir du mois d'août. Dès le premier épandage, mon fils de neuf ans, qui n'avait jamais eu de problème de santé, s'est retrouvé aux urgences, pri de sa première crise d'asthme aigu recommençait à chaque fois qu'ils passaient. Ma compagne a fait une pneumopathie inflammatoire, elle n'a cessé de tousser pendant trois mois, des toux chroniques qui se sont estompées avec le déménagement, parce qu'on a été obligé de déménager"...*

## AN KONPLOSITÉ ÈVÈ LÉ GWO PLANT

L'État français a organisé une parodie de consultation publique du 21 novembre au 23 décembre 2011. Comme preuve du grand cas que le gouvernement fait des Guadeloupéen démocratie et de leurs lois, c'est le 13 décembre, soit dix jours avant la fin de la consultation publique, que le Ministre de l'Agriculture Bruno LEMAIRE, a annoncé que l'Etat français accordait une dérogation aux lobbies des gros planteurs de bananes ! **On véritab mépri !**

Ni le Conseil Régional, ni le Conseil Général, ni les Maires qui devraient être à la pointe du combat pour la défense de la santé de leurs concitoyens n'ont émis la moindre observation, ne serait qu'une réserve. **Pouki sa ?**

## SÉ FOUTI KOUYONNAD

L'État français tente de nous rassurer en affirmant que les produits utilisés sont homologués. Le Docteur JOSPELAGE lui répond que « *l'homologation d'un produit n'est en aucun cas une preuve de non risque* » et les exemples du MEDIATOR et de la CHLOREDECONE sont là pour nous rappeler que l'autorisation de mise sur le marché n'est pas un gage de sécurité...

Une fois épandus, les produits toxiques se retrouvent dans le sol, où ils polluent la nappe phréatique, dans les cours d'eau et ensuite sur les aliments, pour un temps indéfini.

Bien évidemment, aucune étude n'osera révéler les effets dévastateurs de la combinaison de ces nouveaux pesticides avec ceux utilisés précédemment notamment la chloredecone sur nos sols. Concernant le TILT et le SICO, le Dr JOSPELAGE affirme : « *Ils combineront leurs effets à ceux des polluants présents dans un cocktail qui risque plus d'être potentialisateur* ». Car nos sols sont déjà gorgés d'une multiplicité de pesticides ou autres polluants.

Le Dr Charles St AIME (Fort de France) va plus loin. Dans un courrier adressé au Préfet de la Martinique, il écrit : « *L'emploi de fongicides triazolés (NDLR- c'est le cas du TILT et du SICO) expose la population à des risques sérieux voire mortels.* » Quant à nos médecins en Guadeloupe, ils ne sont guère plus loquaces que **lé zéli-loko** ?

## GWADLOUPÉYEN VINN KOBAY A YO !

### Un modèle rentable... pour les gros planteurs

Une des critiques les plus sévères à l'encontre du modèle économique imposé par les gros planteurs à la Guadeloupe a été formulée dans le dernier Rapport de la Cour des Comptes.

Cette institution dénonce, en 2011, les aides exorbitantes perçues par les planteurs des départements d'Outre-mer. Elle montre que le choix a été fait de favoriser la banane (53 % du total des aides) alors que son poids dans la production agricole n'est que de 14,5 %.

Rapporté aux surfaces concernées en Guadeloupe et Martinique (8 667 hectares), le montant des aides à l'hectare s'élève à plus de 15 000 Euros (soit plus de 300 000 Euros pour 20 hectares).

Et pourtant, cette politique n'a pas empêché la disparition des emplois dans les plantations de bananes : moins 47 % en Guadeloupe entre 2000 et 2007. La Cour des Comptes signale aussi que les choix effectués en faveur des cultures d'exportation ont supprimé la possibilité d'encourager financièrement les productions diversifiées.

Ses conclusions sont sans appel : « *Tant dans leur conception que leurs effets, les aides à l'agriculture des départements d'outre-mer ne sont pas parvenues à favoriser une activité compatible avec les critères du développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques. Exposées à une forte concurrence, avec la disparition progressive des protections douanières, les cultures destinées à l'exportation ont été l'objet de regroupements de producteurs et d'une diminution du nombre d'ouvriers agricoles. **Les aides pour les maintenir ont plus servi à préserver le chiffre d'affaires que l'emploi.*** » Et comme par hasard les gros planteurs sont aussi ceux qui importent et commercialisent les pesticides !

## NOU ADAN ON KOLONI !

L'Etat français a fixé comme objectif à la Guadeloupe la production de denrées exotiques destinées à l'exportation vers la Métropole. Parmi les 300 espèces de bananes existantes, l'Europe consomme presque exclusivement une seule variété : la « Cavendish ». C'est cette variété, particulièrement sensible à la cercosporiose, qui justifie qu'on mette en jeu la santé des travailleurs et du Peuple de Guadeloupe. Elle est destinée au seul marché européen.

D'autres alternatives sont possibles notamment l'introduction de variétés résistantes à la maladie ou encore la mise en oeuvre de nouvelles techniques de plantation et d'entretien au sol basées notamment sur l'effeuillage et la distance entre les plants.

Un nouveau parasite, le *Mycophaerella eumusa* plus agressive que la cercosporiose noire est en train de s'abattre sur les bananeraies d'Asie et de l'Océan indien. Quand il arrivera en Guadeloupe que déversera-t-on sur nos têtes ?

**Il est plus que temps de repenser notre modèle de développement agricole pour produire et nourrir les Guadeloupéens en quantité, en qualité et en préservant notre santé et notre environnement.**

### **NE SOYONS PAS COMPLICES**

Malgré les études alarmantes établissant de façon irréfutable la dangerosité de l'épandage aérien de pesticides, le lobby des planteurs de bananes a décidé de poursuivre l'empoisonnement de la Guadeloupe et de ses habitants.

Il vient de demander une nouvelle dérogation à la loi qui interdit l'épandage aérien en France, comme dans toute l'Union européenne.

**UNE CONSULTATION PUBLIQUE EST OUVERTE EN PRÉFECTURE ET EN SOUS-PRÉFECTURE DU 18 MAI AU 18 JUIN 2012.**

Il est du devoir et de la responsabilité de chaque Guadeloupéen de se mobiliser pour empêcher le Préfet de continuer à céder aux pressions des gros planteurs de bananes.

N'oublions pas que c'est grâce à des dérogations que nous subissons les conséquences terrifiantes et irrémédiables de l'utilisation de la chlordécone.

**RENDONS-NOUS EN MASSE A LA PRÉFECTURE (BUREAU DE MONSIEUR LAROCHE) OU EN SOUS-PRÉFECTURE (BUREAU DE MADAME CONSTANT), AVANT LE 18 JUIN, POUR CONSIGNER SUR LES REGISTRES, NOTRE REFUS DE NOUS VOIR UNE FOIS ENCORE SACRIFIÉS POUR PRÉSERVER LES PROFITS D'UNE MINORITÉ.**

**LES GUADELOUPÉENS NE DOIVENT PLUS ÊTRE SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DU PROFIT ET DE LA LOGIQUE COLONIALE !**

**ARÉTÉ ANPWAZONÉ VI AN NOU, TÈ AN NOU, KÒ AN NOU !**

**NON AU MÉPRIS - NOU SÉ MOUN KON TOUT MOUN !!!**